

AVIPOLE FORMATION

Zoopôle Les Croix – Rue Camille Guérin - 22440 PLOUFRAGAN

Tél (33) 02.96.01.62.26 - Fax (33) 02.96.01.51.80

e.mail : contact@avipole-formation.fr

Site internet : www.avipole-formation.fr

Siret 348 494 196 000 10 - APE 8559A - D. Ex. 53.22.001.6222

N° TVA Intracommunautaire FR 13348494196

CONSEILLER D'ELEVAGE AVICOLE - niveau III

du 6 février au 6 juillet 2012

DÉFINITION DU STAGE

Le stage a une durée de 22 semaines (735 heures) dont :

- **17 semaines** (560 heures) en **CENTRE de FORMATION**, consacrées aux cours, travaux pratiques, visites d'installations, ateliers ainsi qu'aux contrôles des acquis en formation.
- **5 semaines** (175 heures) en **ENTREPRISE AVICOLE**, consacrées au stage pratique.

Cette formation de niveau III permet à des techniciens ou ingénieurs d'acquérir une spécialisation en aviculture, afin d'exercer une activité technique ou technico-commerciale dans l'un des segments de la filière avicole (sélection, accoupage, production, abattage, transformation) ou connexe à la filière (fabricants d'aliments, de bâtiments et matériels, laboratoires pharmaceutiques ou d'analyses, entreprises agroalimentaires...).

DÉROULEMENT DU STAGE

1° Les cours et travaux pratiques débuteront au CENTRE de FORMATION

Le lundi 6 février 2012 et se termineront le vendredi 6 juillet 2012.

Les horaires des cours sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h15. Des travaux pratiques, visites et contrôles continus de connaissances pourront cependant avoir lieu en dehors de ces horaires.

Les stagiaires doivent se munir des éléments nécessaires à la prise de notes et disposer impérativement de deux combinaisons de travail (lavables) pour les visites et travaux pratiques. En cas de carence, une solution payante sera proposée au stagiaire.

2° Le stage pratique en ENTREPRISE

Aura lieu du mardi 29 mai au vendredi 30 juin 2012; les horaires sont définis par le Maître de stage. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport à remettre au Centre de formation dès le retour au Centre, délai de rigueur, pour qu'il soit procédé à sa notation. La soutenance orale aura lieu en fin de formation.

Les stagiaires rechercheront eux-mêmes un maître de stage, dans une entreprise de la filière avicole. Le Centre de Formation peut faciliter cette recherche en leur mettant à disposition une liste d'entreprises susceptibles de les accueillir.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Diplômes** : Les stagiaires devront être au minimum titulaires d'un Brevet de Technicien Supérieur (productions animales, gestion agricole...) ou d'un diplôme équivalent dans les domaines agricole ou biologique. Une dérogation pourra être toutefois accordée à des candidats de niveau IV (Bac, BTA, CCTAR) qui justifieront d'une activité professionnelle avicole de 2 ans minimum.
- **Entretien - Test** : Un entretien de motivation est proposé à chaque candidat ainsi que, selon les dossiers, des tests d'évaluation des pré-requis.

ACCEPTATION DES CANDIDATURES

Le Conseil pédagogique du Centre procédera en fin-novembre 2011 à un examen des dossiers de candidatures complets ; il établira la liste des candidats retenus dans la mesure des places disponibles ainsi qu'une liste complémentaire de candidats, pour lesquels la décision d'acceptation pourra être subordonnée à des déflections éventuelles. Tous les candidats seront informés de la décision les concernant.

L'INSCRIPTION ne sera définitive qu'après règlement des droits d'inscription à AVIPOLE FORMATION. Cette somme de 200 € restera acquise au Centre de formation dans tous les cas pour les frais occasionnés par le traitement du dossier.

FRAIS DE FORMATION

A. Candidats bénéficiant d'un financement par le CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE et le FSE*

- Etre demandeur d'emploi, inscrits au Pôle Emploi (exception faite des actifs du secteur agricole).
- Etre sorti de formation initiale depuis plus d'un an (à l'exception de l'apprentissage).
- Ne pas avoir bénéficié d'une prise en charge de la Région Bretagne d'une formation qualifiante (PRS, chèque formation, formation d'aide-soignante,...) ou d'un chèque d'insertion dans les 24 mois précédents l'entrée en formation.
- Pour les candidats de moins de 26 ans : prescription obligatoire par la mission locale
- Rémunération selon le cas : CRB ou Pôle Emploi.

* sous réserve de la décision du Conseil Régional de Bretagne

➤ **Frais de formation** : 200 €* payables à l'inscription.

B. Candidats ayant un contrat de travail ou une prise en charge par un organisme tiers

La participation au stage fera l'objet d'un contrat de formation établi entre l'employeur et/ou le salarié et/ou le fonds d'assurances formation (FAFSEA, FONGECIF, OPCA...).

➤ **Frais de formation** : 4 200 € dont 200 €* payables à l'inscription et le solde à l'entrée en stage.

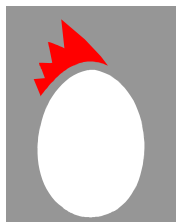
↪ Dans le cas d'une prise en charge partielle des frais de formation par le financeur, le stagiaire s'acquittera de la différence.

C. Candidats libres

Les candidats doivent justifier d'une couverture sociale avant l'entrée en stage.

➤ **Frais de formation** : 3 990 € dont 200 €* payables à l'inscription et le solde à l'entrée en stage.

(*) resteront acquis pour frais de dossier dans tous les cas.



AVIPOLE FORMATION

Zoopôle Les Croix – Rue Camille Guérin - 22440 PLOUFRAGAN

Tél (33) 02.96.01.62.26 - Fax (33) 02.96.01.51.80

e.mail : contact@avipole-formation.fr

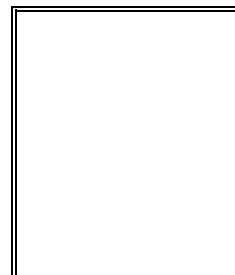
Site internet : www.avipole-formation.fr

Siret 348 494 196 000 10 - APE 8559A - D. Ex. 53.22.001.6222

N° TVA Intracommunautaire FR 13348494196

TITRE DE CONSEILLER D'ÉLEVAGE AVICOLE

du 6 février au 6 juillet 2012



↪ Melle Mme Mr **NOM** : _____ **PRENOM** : _____

Né(e) le | | 19 | | Age | à commune _____ Dpt | _____

Nationalité : _____ Pays d'origine : _____ Tél : _____

E-mail : _____ Portable : _____ Fax : _____

↪ **ADRESSE** : n°, rue ou lieu dit : _____

Commune : _____ C. Postal | Ville / Pays _____

↪ **SITUATION DE FAMILLE** : Célibataire : Marié(e) : Divorcé(e) :

↪ **SITUATION MILITAIRE** : Service accompli : Non accompli : Exempté :

↪ **PROTECTION SOCIALE** M.S.A. n° | | | | | clé |

S.S. n° | | | | | clé |

Autres assurances n° | | | | | clé |

↪ **FORMATIONS INITIALE ET PROFESSIONNELLE**

Année	Etablissement	Diplôme obtenu	Niveau obtenu

↪ **FORMATION CONTINUE ANTERIEURE (dates, objectifs)**

↪ **AUTRES RÉFÉRENCES SOCIO-CULTURELLES (facultatif : expérience diverses, loisirs)**

👉 STATUT AVANT L'ENTRÉE EN STAGE

➤ ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ANTERIEURES (à remplir impérativement pour la totalité) :

dates début	fin	durée	Profession, adresse de l'employeur
du au	=	mois	_____
du au	=	mois	_____
du au	=	mois	_____
du au	=	mois	_____

➤ PROFESSION EXERCÉE ACTUELLEMENT _____ depuis le | | |

- Travailleur non salarié (exploitant, aide familial, associé, mère au foyer) (1)
- Salarié en Congé Individuel de Formation (CIF) (1) (2)
- Salarié agent de l'état ou d'une collectivité (1)
- Salarié privé d'emploi percevant l'Allocation Unique dégressive du Pôle Emploi (voir Pôle Emploi pour constituer un dossier PPAE) (2)
- Salarié privé d'emploi, inscrit au Pôle Emploi mais non rémunéré (3)
- Candidat libre de nationalité française (1) (2)
- Candidat libre francophone de nationalité étrangère (3)

(1) Nom et adresse (tél. & fax) de l'exploitation ou de l'employeur

(2) Nom et adresse du Fonds d'Assurances Formation (FAF)

(3) Nom et adresse de l'organisme de tutelle (POLE EMPLOI, IEMVT,...)

VOTRE PROJET

Métier :

A – Quels sont vos objectifs sur le plan professionnel ? (Activité technique, commerciale, de production...)

B – Pourquoi avez-vous choisi de suivre cette formation ? Précisez vos attentes et vos motivations.

COMMENT AVEZ - VOUS CONNU NOTRE CENTRE DE FORMATION ?

Presse

Entourage

Votre établissement

Autre, précisez :

Salons agricoles

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

- 1 photocopie du livret de famille
- 1 photocopie de la carte d'identité
- 2 photos d'identités récentes
- 1 copie du diplôme le plus élevé
- ou certificat de scolarité (niveau)
- photocopie carte d'immatriculation SS ou MSA
- ou attestation assurances agricoles
- Acceptation du congé formation
- Carte de séjour (pour les étrangers)
- Copie du contrat d'assurances (pour les étrangers)
- 6 timbres poste au tarif en vigueur

-
- Je sollicite mon inscription après avoir été informé des différentes modalités relatives au recrutement.
 - Je m'engage à verser les frais correspondant au droit d'inscription dès confirmation de ma pré-inscription. Ce règlement confirmera l'accord et, en cas de désistement ultérieur, 200 € resteront acquis au Centre de Formation pour les frais de traitement du dossier.
 - Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et m'engage si ma candidature est acceptée, à participer à tous les exercices d'enseignement qui seront dispensés au cours de ce stage.

Fait à _____ Le _____

Signature

N. B. Ce dossier est à retourner au Centre accompagné des pièces justificatives (tout dossier incomplet ne sera pas retenu), suffisamment affranchi, pour le 15 décembre 2011 à :

**AVIPOLE FORMATION
Zoopôle Les Croix
Rue Camille Guérin
22440 PLOUFRAGAN**

Informations :

- Les accords de prise en charge par la région Bretagne ou du Pôle Emploi sont de la compétence de ces organismes et font l'objet d'un dossier établi lors de l'entrée en stage.
- La demande d'intervention d'un fonds de formation (FAFSEA, FONGECIF...) doit être sollicitée au plus vite (en principe, l'année précédant le stage) ; vous pouvez vous renseigner auprès de votre entreprise ou de votre Chambre d'Agriculture.

INDEMNISATION DES STAGIAIRES

- 1° Selon la convention établie entre le CENTRE DE FORMATION et le CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE, un certain nombre de stagiaires peuvent prétendre à une indemnisation :

A. les salariés privés d'emploi ou démissionnaires

S'inscrire dès le dernier jour de travail auprès de l'ANPE du lieu de votre résidence.
Selon votre situation à l'entrée en formation, deux possibilités :

1° Vous percevez l'Allocation Unique Dégressive (AUD) du POLE EMPLOI



Vous pouvez demander un dossier « **PPAE** » (Projet personnalisé d'accès à l'emploi) et « d'Aide à la formation » auprès du POLE EMPLOI avant l'entrée en stage.

Le montant de la rémunération est égal au montant de l'allocation chômage dû la veille du stage et garanti durant tout le stage.

2° Vous ne percevez pas l'AUD Du POLE EMPLOI



Vous pouvez être rémunéré par le **CRB** (Conseil Régional de Bretagne)

Les demandes d'indemnisations servies par le CRB font l'objet d'un dossier séparé, instruit lors de l'arrivée au Centre de formation.

B. Travailleurs non salariés (exploitants agricoles, conjoints d'exploitant, aides familiaux...)

Les candidats doivent justifier de 12 mois d'activité professionnelle (dont six mois consécutifs dans les trois années qui précèdent l'entrée en stage). Les stagiaires perçoivent une rémunération forfaitaire versée par le CRB.

2° Les salariés sous contrat de travail et/ou pris en charge par un organisme tiers

Pendant la formation, les stagiaires percevront leur salaire ou indemnités, servi(es) par l'employeur ou l'organisme de tutelle si cela est prévu.

Après étude des dossiers par l'organisme compétent, une décision est communiquée au stagiaire en cas d'accord.

AIDE A LA FORMATION

Le règlement des frais d'inscription au stage, n'implique en aucun cas la prise en charge par le Centre des frais annexes : hébergement, assurances obligatoires ou autres dépenses occasionnés par la participation au stage. (Le Centre de formation peut adresser, sans engagement, un devis estimatif de ces frais annexes).

Le remboursement partiel des frais de déplacement peut être envisagé sous certaines conditions. (se renseigner auprès du POLE EMPLOI).

L'indemnisation ne couvre pas l'aide au logement qui doit être sollicitée par les intéressés auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la M.S.A. des Côtes d'Armor.

HÉBERGEMENT et RESTAURATION

AVIPOLE FORMATION dispose d'un certain nombre d'adresses de chambres, studios meublés chez l'habitant, de gîtes situés à proximité du Centre de formation et qui peut être communiqué aux candidats intéressés. Enfin, du lundi au vendredi, les stagiaires peuvent déjeuner dans un restaurant d'entreprise proche du Centre.

PROGRAMME GÉNÉRAL DU STAGE A PLOUFRAGAN

Un programme détaillé sera remis à chaque stagiaire à l'entrée en stage.

Alternance de cours théoriques, de travaux pratiques (bâtiments d'élevage, hall technologique, laboratoire) et de visites d'élevages et d'entreprises de la filière avicole.

Domaine socio-économique	Domaine scientifique	Domaine technique
<ul style="list-style-type: none">- Les marchés avicoles- Organisation de la filière- Economie – Gestion- Sociologie rurale- Communication	<ul style="list-style-type: none">- Anatomie – physiologie- Sélection- Alimentation- Hygiène - Prophylaxie- Pathologie- Qualité des produits- Environnement – Bien-être	<ul style="list-style-type: none">- Bâtiments avicole- Production d'œufs à couver- Elevage de volailles de chair classique, bio, label- Production d'œufs de consommation classique & alternative

Les cours sont dispensés par :

- Les ingénieurs d'AVIPOLE FORMATION
- Les scientifiques de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) du ZOOPOLE
- Des professionnels spécialistes de la filière Avicole

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES - DIPLÔME

L'évaluation des connaissances acquises est faite sur la base :

- Des contrôles continus : devoirs écrits ou oraux, rapports de visites. Deux notes successives à 6/20 peuvent motiver le renvoi du stagiaire.
- De l'examen de fin de stage.
- Du rapport de stage et de sa soutenance.

Le déroulement de l'examen ainsi que la tenue du jury de fin de stage sont placés sous le contrôle du président de jury qui délivre en fonction des résultats obtenus :

↳ **La Certification professionnelle de « CONSEILLER D'ELEVAGE AVICOLE »**
Enregistré au RNCP (nsf 212p) par arrêté publié au JO du 18 novembre 2005.

. Aux stagiaires qui auront obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20.

↳ **Un « Certificat des Techniques Avicoles »**

. est attribué aux stagiaires ayant obtenu une moyenne comprise entre 10 et 12/20

↳ **Un « Certificat d'assiduité »**

. est attribué aux stagiaires ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20.